Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Italie**

Genève, le 4 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue les mesures significatives prises par l’Italie pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors du dernier EPU, notamment la mise en œuvre d’un mécanisme national de prévention de la torture ainsi que l’approbation de la loi sur la protection des victimes de violence domestique et de genre.

La Suisse salue les progrès réalisés par l’Italie concernant la diminution du délai d’attente pour le traitement des demandes d’asile. **Elle recommande à l’Italie de renforcer les mesures visant à protéger les droits des migrants et des requérants d’asile et à améliorer leurs conditions de vie, notamment en matière d’intégration.**

La Suisse note que des épisodes de travail et de mendicité forcés sont signalés en Italie. **Nous recommandons à l'Italie d'intensifier ses efforts pour lutter contre la traite des êtres humains, y compris l'exploitation par le travail et la mendicité forcés.**

Je vous remercie.